

## PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 15 MAI 2025, A 17 HEURES 30 AU CO DE SARINE OUEST

#### Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,  
Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture  
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,  
Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,  
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,  
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,  
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,  
Cesar MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,  
Katuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,  
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,  
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,  
Simon SCHNYDER, conseiller communal, pour la Commune de Givisiez,  
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,  
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux  
Catherine MEUWLY, directrice de l'Ecole du CO de Marly,  
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

#### Excusés :

Mmes et M. Christoph WIELAND, préfet du district du Lac,  
Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,  
Karine EPINEY ZIMERMANN, directrice de l'Ecole du CO de Péroilles.

Pour la Commission financière :

Mme Anne-Elisabeth NOBS, présidente

M. Frédéric MAURON, membre

Communes présentes : 25 sur 26

Communes excusées : Le Mouret

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

---

Nombre de voix  
représentées / sur

89/93

Délégués et conseillers présents:	27
Comité	14
Commission financière	4
Personnel Cosahl	4
Autres participants et invités	1
Total des personnes présentes	50

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
DU JEUDI 15 MAI 2025, A 17 HEURES 30  
AU CO DE SARINE OUEST**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association.  
Le procès-verbal est tenu par **M. Jimmy Dupuis**, conseiller juridique de l'Association.

\*\*\*\*\*

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 17h33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, ceci au nom de l'Association et de la commune d'Avry. Elle salue la présence de M. Piccard de la société Fidustrust, en charge de la révision des comptes, pour le point 3 de l'ordre du jour. Elle annonce l'absence des délégués de la Commune de Le Mouret, de M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac, de Mme Mirjam Ballmer, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, de Mme Karine Epiney Zimmermann, directrice de l'Ecole du CO de Pérolles ainsi que de Mme Anne-Elisabeth Nobs et M. Frédéric Mauron, membre de la Commission financière.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 22 avril 2025 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 17 du 25 avril 2025, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2025
2. Informations du Comité
3. Comptes 2024 :
  - 3.1. Résultats
  - 3.2. Investissements
  - 3.3. Rapport de gestion et préavis de la Commission financière
  - 3.4. Vote
4. Plan financier 2026 – 2030
5. Comité de direction : élection d'un.e représentant.e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;
6. Désignation de l'organe de révision (mandat 2025 – 2027)
7. Divers

**Mme la Présidente** demande aux intervenants de bien vouloir parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs Messieurs **J.-B. Siggen** et **J.-P. Hoertig**.

En l'absence de remarques et/ou d'objections formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, la Présidente déclare l'Assemblée valablement constituée et propose d'entamer l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 26 MARS 2025**

**Mme la Présidente** signale les deux corrections :

- 1) En page 1, au niveau de la liste de présence du Comité de direction, le représentant de la Commune de Gibloux au Comité est bel et bien M. Julien Gremaud et non plus M. Fabien Schafer.
- 2) En page 6, l'intervention de M. Frédéric Vallat à l'avant-dernier paragraphe et sous le point n°2 doit être complétée comme suit : « la commission de bâtisse soit étoffée par un.e représentant.e d'une commune du bassin voire de chacune des communes du bassin ».

**M. Cesar Murangira** précise qu'une lettre supplémentaire s'est malicieusement glissée à la fin de son prénom.

Moyennant les trois corrections susmentionnées, le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

## **2. INFORMATIONS DU COMITE**

### 2.1. CO de Givisiez

**Mme la Présidente** informe les délégué.e.s de l'octroi du permis de construire pour le CO de Givisiez par la Préfecture de la Broye en date du 12 mai 2025. Conformément aux règles sur le référendum financier obligatoire, le projet sera soumis en votation populaire le dimanche 18 mai 2025.

### 2.2. Médecine scolaire (courriel du SMC du 3 avril 2025)

**Mme la Présidente** aborde le rectificatif du 4 avril 2025 au courrier électronique du Service du médecin cantonal. Elle insiste sur le fait que, pour les élèves de l'Association, rien ne change, puisqu'un contrôle obligatoire est réalisé en 9<sup>h</sup> depuis l'année scolaire 2021 – 2022. Il s'agit donc de ne pas donner suite au courrier électronique précité. Au sein du Cercle scolaire du CO de la Sarine et du Haut-Lac français, tout fonctionne et la solution en vigueur est maintenue.

### 2.3. Transports

Le projet d'horaire 2026 a été mis en consultation publique le 23 mai 2025 sur le site [www.tp-info.ch](http://www.tp-info.ch). Il est possible de commenter le projet d'horaire 2026 jusqu'au 9 juin 2025 au moyen du formulaire électronique ad hoc.

En ce qui concerne le CO de Sarine Ouest et la gare d'Avry – Matran, la mise en service de la nouvelle gare est prévue pour le changement d'horaire en décembre 2025. Il s'agit de se montrer particulièrement vigilant au sujet de la sécurité des élèves en gare de Rosé.

### 2.4. Conseil des parents du cercle scolaire de la Sarine et du Haut-Lac français - présidence

**Mme la Présidente** annonce aux délégué.e.s la nomination de Mme Christine Chammartin de La Brillaz en qualité de Présidente du Conseil des parents du cercle scolaire de la Sarine et du Haut-Lac français, ceci à l'occasion de la dernière séance du Conseil qui s'est déroulée à la Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg (DOSF) le 8 mai 2025.

### 2.5. Prochaines assemblées

La prochaine assemblée se tiendra le 3 décembre 2025. Le lieu reste encore à déterminer.

## **3. COMPTE 2024**

**Mme la Présidente** se réfère à la brochure des comptes 2024 comprenant le rapport de gestion ainsi que les annexes usuelles.

Le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que les principaux écarts du compte de résultats sont détaillés dans le rapport de gestion.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été contrôlés par l'organe de révision Fidustrust Revision SA, avant l'envoi aux communes, soit du 25 au 27 février 2025. La discussion finale de révision, avec M. Michaël Piccard, s'est déroulée le 13 mars 2025. Les comptes 2024 ont également été évoqués lors de la séance de la Commission financière le 15 avril 2025.

### 3.0 Rapport d'activités

En 2024, le Comité de direction a tenu deux séances.

En sus des deux assemblées des délégués, les différents organes et autres gremiums se sont réunis :

- Bureau stratégique et Bureau opérationnel : quatre fois
- Commission financière : deux fois
- Comité de pilotage TIC : trois fois
- Groupe de travail infrastructures : trois fois
- COBât CO de Givisiez : quatre fois
- COBât CO de Marly : quatre fois

En ce qui concerne l'année 2024, les faits marquants suivants sont à signaler :

- Acceptation des modifications statutaires (composition du Comité et limite d'endettement).
- Mise à l'enquête du CO de Givisiez et préparation du devis d'ouvrage.
- Adaptation du règlement relatif à la fixation du traitement initial.

- Mise à jour du règlement d'exécution des finances (REFin).

Pour ce qui a trait aux chiffres clés, l'Association compte 2'905 élèves répartis dans huit CO, 48 collaborateurs et collaboratrices correspondant 31.88 EPT ainsi que neuf apprenti.e.s.

Au niveau des effectifs des élèves de 2015 à 2024, il convient de signaler les points suivants :

- Evolution du nombre d'élèves
  - + 5 % élèves physiques (144 élèves)
  - ou
  - + 12 % au total (pour 2024, cela représente 95 élèves intégrés.es)
- Evolution du nombre d'élèves par région
  - Le Gibloux a enregistré le plus fort taux de croissance depuis 2015, à savoir + 13.3%, soit + 49 élèves.

### 3.1. Résultats

**M. Frédéric Repond** expose que l'excédent de charges du compte de résultats 2024 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de **Fr. 31'672'900**, soit - Fr. 868'000 ou - 2,7% par rapport au budget 2024 (Fr. 32'540'900).

**M. F. Repond** aborde les comptes de résultats, en présentant les principaux écarts par rapport au budget 2024, tant du point de vue des charges que des revenus. Il poursuit son analyse par une présentation des résultats par centre de coûts et par écoles, avant d'effectuer un résumé par domaine d'activité (infrastructure et informatique). S'agissant du domaine des infrastructures, il propose un aperçu de la production photovoltaïque. Entre mai et décembre 2024, les installations photovoltaïques du Gibloux et de Sarine Ouest ont permis de produire un total de 251'702 kWh, dont 104'052 kWh (41%) ont été autoconsommés. Le surplus de 147'650 kWh a été réinjecté sur le réseau. Le gain global sur cette période, en intégrant la part autoconsommée (valorisée au tarif du marché) ainsi que la revente, s'élève à Fr. 62'409.

Comme de coutume, **M. F. Repond** termine son analyse par un aperçu des charges par nature ainsi que des frais financiers. Les salaires et charges sociales des enseignants représentent 41% des charges, la participation aux frais de CO de la Ville de Fribourg 25%, les salaires et les charges sociales du personnel de l'Association 8%, les frais financiers 10%, les transports 5% et finalement les autres charges 11%.

**Mme la Présidente** remercie **M. F. Repond** de sa présentation. Elle donne la possibilité aux délégué.e.s de poser leurs questions.

**M. F. Vallat** relève que les thématiques du permis de construire du CO de Givisiez et de la votation ont été évoquées. Il suppose que ces étapes comportent des délais de recours, qui ont dûment été pris en compte. **Mme la Présidente** le confirme.

**M. F. Vallat** aborde la problématique du projet « *Equipement numérique pour l'école obligatoire (ENEO)* ». L'informatique représente sans aucun doute un sujet de taille. Dans ce contexte, **M. F. Vallat** souhaiterait savoir comment les choses se passeront et si des informations concrètes seront données à ce sujet. **M. F. Repond** précise qu'il était initialement prévu d'évoquer cette thématique au niveau du plan financier.

Il y a lieu de relever que, dans l'attente des modalités de mise en œuvre de la stratégie « EdNum », le plan financier prend en compte une hypothèse de désuétude fonctionnelle du matériel pour tout renouvellement. La durée de vie de chaque équipement est estimée, d'entente avec les différents acteurs, favorisant ainsi une planification financière plus proche de la réalité. Cette approche permet en outre de tenir compte de l'évolution des exigences de l'environnement éducatif numérique. Par principe de prudence, une hypothèse de renouvellement du matériel informatique de l'enseignant est prévue au plan financier pour le matériel encore financé par l'association jusqu'en 2027, ceci dans l'attente de la mise en œuvre effective d'ENEO.

*Il est à noter qu'au terme de ses travaux, la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de déploiement de l'éducation numérique au sein de l'école obligatoire (ENEO) propose une solution qui permet de répondre aux contraintes légales et aux questions sociétales tout en préservant les finances de l'Etat. L'acquisition des équipements numériques des élèves resterait ainsi à la charge des communes, le canton assumant pour sa part leur gestion centralisée et le support technique associé. Cette proposition permet, selon la commission, de réduire de près de moitié l'impact financier pour l'Etat tout en répondant*

aux exigences des plans d'études. Tel qu'amendé par la commission, le projet n'implique en outre plus le recours à la bascule fiscale.

**M. F. Repond** se dit quelque peu surpris par le nombre de pages que comporte la documentation en lien avec ce dossier. En l'état, il semble en effet que les communes devront passer à la caisse alors que l'outil de l'enseignant sera pris en charge par l'Etat employeur. L'équipement des élèves va coûter plus cher.

En ce qui concerne le fameux plan d'assainissement des finances de l'Etat, **Mme la Présidente** précise que les mesures du programme d'assainissement des finances de l'Etat dépendent pour certaines du Conseil d'Etat et pour d'autres du Grand Conseil. Le pouvoir législatif est susceptible de s'écarter des propositions de l'exécutif. En l'état, il est difficile de prévoir la tournure des événements. S'agissant d'ENEO, les décisions dépendront du Grand Conseil. **Mme la Présidente** estime peu probable, au vu des dernières décisions prises par le Grand Conseil, que toutes les mesures supposant des transferts de charges aux communes soient *in fine* avalisées. Quoi qu'il en soit, l'Association a privilégié une approche budgétaire teintée de prudence.

**M. F. Vallat** remercie **M. Repond** et **Mme la Présidente** de ces explications. Il compte pour le surplus sur la sagesse des députés tout en précisant qu'il conviendra de réfléchir à la manière de réagir aux oukases du Conseil d'Etat impactant le portemonnaie des communes. Il est important pour les collectivités locales de pouvoir s'exprimer de manière uniforme en refusant d'être systématiquement le dindon de la farce.

### 3.2. Investissements

**M. Repond** explique que, selon l'état d'avancement des objets votés, différents investissements ont été activés au bilan en 2024, à savoir :

- Fr. 12'683'080 de dépenses
- Fr. 108'048 de recettes.

#### 3.2.1. *CO de Marly : paiement par avance tarif de la puissance CAD (2023)*

Les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 261'980.25, soit une moins-value de Fr. 3'019.75 ou - 1.1%.

#### 3.2.2. *CO de Marly : raccordement au CAD et mise hors service de l'installation existante (2022)*

Les coûts des travaux de raccordement au CAD avaient été estimés sur la base d'offres prévisionnelles reçues, notamment celle du Groupe E pour la partie technique.

Finalement, les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 157'825.05, soit une plus-value de Fr. 24'125.05 ou + 18.0%. Le Comité de direction a pris connaissance du dépassement du crédit et validé celui-ci au vu de l'urgence de la situation. En résumé, l'offre initiale aurait dû intégrer deux échangeurs de chaleur au lieu d'un seul. La commune de Marly a été confrontée au même dépassement.

#### 3.2.3. *CO du Gibloux et CO de Sarine Ouest : subventions fédérales panneaux photovoltaïques*

Pour les deux installations, les recettes représentent un montant de Fr. 108'048.30, par rapport à une estimation prudente de Fr. 85'000.

#### 3.2.4. *CO de Pérolles : achat de mobilier scolaire (2022)*

En 2023, le marché a été attribué à la société Zesar.ch SA sous la forme d'un contrat-cadre sur cinq ans, couvrant également les futurs achats de mobilier pour Marly et Givisiez.

Les dépenses totales pour cet objet se sont élevées à Fr. 428'640, représentant une moins-value de Fr. 121'360 ou - 22.1%, principalement due à un effet de volume.

#### 3.2.5. *Autres investissements courants*

Les écarts relatifs aux crédits achevés en 2024 sont commentés dans le rapport financier.

### 3.3. **Rapport de gestion et préavis de la Commission financière**

**M. F. Repond** propose de revenir sur la note explicative du 3 avril 2025 (annexe 1) pour un bref aperçu de la politique péréquative actuelle.

En 2024, 9 communes, sur 27, contribuent à la péréquation pour un montant total de 245'725 francs et 18 en sont les bénéficiaires.

La brochure du rapport annuel 2024 comprenait le rapport d'activité ainsi que le rapport financier. Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré au rapport financier.

**Mme la Présidente** donne sans plus tarder la parole à **Mme Sylviane Tinguely**, rapporteuse de la Commission financière, pour la lecture du préavis.

*« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 15 avril 2025 pour procéder – en vue de l'Assemblée des délégués du 15 mai 2025 – à l'examen des comptes 2024 et du plan financier 2026-2030, ceci afin d'établir ses préavis.*

*Lors de cette séance, une délégation du Comité de direction, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden, de Mesdames Caroline Dénervaud et Katuscia Sansonnens, était présente afin de répondre aux questions des membres de la Commission. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond ainsi que Monsieur Martin Rossier, responsable finances, ont également fourni des informations complémentaires.*

#### **Préavis concernant les comptes 2024**

*Après délibération et examen des comptes 2024 et du rapport de l'organe de révision du 13 mars 2025, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement*

- a) *le compte de résultats 2024 de l'Association faisant apparaître un montant total à charge des communes de CHF 31'672'900.- ainsi que*
- b) *le compte des investissements 2024 de l'Association*

*et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter les comptes 2024 et de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.*

*En ce qui concerne les investissements, la Commission financière a pris bonne note du dépassement à hauteur de CHF 24'125.05 du crédit relatif au raccordement au chauffage à distance et à la mise hors service de l'installation existante au CO de Marly. Ce dépassement résulte du fait que l'offre initiale du Groupe E était incomplète puisqu'elle ne prenait pas en compte l'ensemble des travaux nécessaires au raccordement des deux échangeurs au chauffage à distance, ceci en raison d'un manque de coordination entre les différentes entités de l'entreprise. La Commission financière relève que l'Association a exprimé son légitime courroux auprès du Groupe E, qui n'a malheureusement pas jugé bon de concéder un geste commercial pour s'excuser du désagrément occasionné.*

*En tout état de cause, la Commission financière se déclare très satisfaite de la gestion financière de l'Association. Arrivé à bon port au terme d'un bel exercice 2024, le gros bateau que constitue l'Association navigue sereinement grâce au travail d'un équipage constamment sur le pont afin de réduire la voilure en vue de maintenir le cap budgétaire. »*

**Mme la Présidente** remercie la Commission financière de son préavis.

#### 3.4. Vote

En l'absence de questions complémentaires, **Mme la Présidente** propose de passer directement au vote des comptes 2024.

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués adopte les comptes 2024 et donne décharge au Comité de direction pour sa gestion.

**Mme la Présidente** remercie les délégué.e.s et toutes les personnes impliquées dans la bonne tenue des comptes ainsi que celles en charge du respect des limites budgétaires accordées.

## 4. PLAN FINANCIER 2026 – 2030

Les commentaires relatifs aux objets du plan financier 2026 – 2030 figurent aux pages 1 à 5. Pour la bonne compréhension de l'exercice d'actualisation du plan financier, la note explicative précise la structure du document et les principes de planification.

### 4.1. Éléments-clés et/ou incertitudes

**M. F. Repond** aborde les éléments-clés suivants :

- L'évolution démographique effective (variation du nombre d'élèves – ouverture / fermeture de classes)

- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales (LScol, par exemple mise en œuvre du concept ENEO)
- L'évolution des charges liées (traitement des enseignants ~ 60%). Pas le cas de l'entier : les 11 %.
- La variation des taux d'intérêts et l'évolution des différents indices de prix, influençant le taux de croissance des dépenses

#### 4.2. Eléments graphiques

**M. F. Repond** présente successivement les points suivants :

- La part des charges par nature respectives des écoles de l'Association, ceci du point de vue du budget 2025. La charge salariale des enseignants représente 60% du total. 26% des charges sont entre les mains de l'Association, à savoir 10% d'autres charges du personnel, 10% de frais financiers et 6% d'autres frais des infrastructures.
- L'évolution de l'endettement, avec une limite d'endettement portée à CHF 150 mio.
- Les résultats de la planification financière, avec l'évolution prévisible de l'excédent de charges.

#### 4.3. Préavis de la Commission financière

En l'absence de remarques, **Mme la Présidente** donne la parole à la rapporteuse de la Commission financière, **Mme S. Tinguely**.

« **Commentaires sur le plan financier 2026-2023**

*La Commission financière a pris acte du plan financier 2026-2030, qui tient compte de l'ensemble des éléments connus en fonction de leur évolution historique ou prévisible. La Commission financière estime que le plan financier de l'Association atteint son objectif, qui est de servir à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. »*

L'Assemblée des délégués prend acte du plan financier 2026-2030.

## **5. COMITE DE DIRECTION : ELECTION D'UN.E REPRESENTANT.E DE LA CEINTURE (CORMINBOEUF, GIVISIEZ, GRANGES-PACCOT, VILLARS-SUR-GLANE) ;**

**Mme la Présidente** précise qu'en raison d'une récente réorganisation partielle de l'exécutif de Givisiez (rocade des dicastères entre M. Gilles de Reyff et M. Simon Schnyder) et de l'élection de M. S. Schnyder au Comité de direction en qualité de représentant de la commune site à l'occasion de la dernière Assemblée des délégués, la Commune de Givisiez a récemment confirmé qu'elle renonçait au siège de représentant de la Ceinture.

Pour mémoire, les nouveaux statuts de l'Association précisent à l'article 16 que le Comité de direction est composé des Préfets de la Sarine et du Lac et de 11 autres membres. Afin d'assurer le remplacement de M. G. de Reyff en sa qualité de représentant de la Ceinture au Comité depuis 2021 et pour faciliter un bon déroulement de l'Assemblée des délégués, un courrier électronique a été adressé aux communes de la Ceinture afin de leurs permettre de se concerter et de soumettre leur proposition de candidature.

**Mme la Présidente** a le plaisir d'annoncer que le Conseil communal de Corminboeuf propose la candidature de M. Jean-Philippe Doutaz, conseiller communal en charge du dicastère « Enseignement et formation / Sports et Affaires culturelles ».

M. Jean-Philippe Doutaz est élu par acclamation au Comité de direction en tant que représentant de la Ceinture.

## **6. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION (MANDAT 2025 – 2027)**

La révision des comptes 2024 coïncide avec le terme officiel du mandat de révision des comptes par la société Fidustrust Révision SA, pour les exercices 2022- 2024. Il convient de désigner l'organe de révision pour les années 2025-2027.

**Mme la Présidente** donne la parole à **Mme S. Tinguely**, rapporteuse de la Commission financière.

« **Préavis concernant la désignation de l'organe de révision (mandat 2025-2027)**

*Conformément à l'article 57 al. 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communale ou le conseil général, sur la proposition de la commission financière.*

*Aux termes de l'article 57 al. 2 LFCo, l'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.*

*La Commission financière propose à l'Assemblée des délégués de reconduire le mandat de la société Fidustrust Revision SA, sise à Fribourg, pour les exercices 2025 à 2027, étant précisé que la reconduction serait basée sur les honoraires actuels, sous réserve de menues indexations en lien avec le renchérissement. »*

L'Assemblée des délégués reconduit à l'unanimité le mandat de la société Fidustrust Revision SA, sise à Fribourg, pour les exercices 2025 à 2027.

## **7. DIVERS**

### 7.1. Départ de M. Gilles de Reyff en qualité de représentant de la Ceinture au Comité

**Mme la Présidente** rappelle que **M. G. de Reyff**, délégué de la Commune de Givisiez depuis 2006, a rejoint le Comité de direction en qualité de représentant de la Ceinture en 2021, au vu du choix du site pour la construction de la nouvelle école du CO à Givisiez. Elle remercie chaleureusement ce dernier pour son engagement au sein du Comité et prend bonne note du fait qu'il continuera de suivre attentivement l'évolution de l'Association en assumant à nouveau le rôle de délégué de la commune de Givisiez.

Au nom de l'Association, **Mme la Présidente** remet à **M. G. de Reyff** un présent d'usage.

### 7.2. Autres divers

La parole n'est plus demandée.

**Mme la présidente** clôt l'assemblée à 18h37 en remerciant les délégués de leur participation et en précisant qu'un verre de l'amitié est offert par l'Association.

Avry-sur-Matran, le 15 mai 2025

Pour le procès-verbal :  
Jimmy Dupuis